



# VILLE D'ARDRES

PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 4 avril 2022

**ARDRES** 

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 04/04/2022**

**ORDRE DU JOUR**

**FINANCES**

1. Budget Principal – Compte de gestion et compte administratif 2021
2. Budget Principal – Affectation des Résultats
3. Taux d'imposition 2022
4. Budget Principal – Budget Primitif 2022
5. Budget Principal – Vote des subventions 2022
6. Budget Eau : Compte de gestion et compte administratif 2021
7. Budget Eau – Affectation des Résultats
8. Budget Eau – Budget Primitif 2022
9. Budget Assainissement : Compte de gestion et compte Administratif 2021
10. Budget Assainissement : Affectation des Résultats
11. Budget Assainissement : Budget Primitif 2022
12. Budget Lotissement Les Charmilles : Compte de gestion et compte Administratif 2021
13. Budget Lotissement Les Charmilles : Affectation des Résultats
14. Budget Lotissement Les Charmilles : Budget Primitif 2022
15. Clôture du budget Lotissement Les Charmilles
16. Apurement du compte 1069 en vue du changement de nomenclature

**JEUNESSE**

17. Modalités de fonctionnement de l'ALSH été 2022
18. Modalités d'organisation de la colonie été 2022

**ADMINISTRATION GENERALE**

19. Adhésion de la Communauté de Communes Pays d'Opale au syndicat mixte Hauts-de-France mobilités
20. Publicité des décisions du Maire

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du vingt-neuf mars deux mille vingt-deux.

**Etaient présents :** Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bruno DEJONGHE, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, René DEMASSIEUX, Chantal BRISSAUD, Edwige THIRARD, Bernard HENON, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Nathalie BUCHE, Ludovic BAROUX, Charles FROYE.

**Excusés avec pouvoir :** Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, Marie-Claude NEUVILLE, Christophe DUCROCQ, Brigitte LEGRAND, Isabelle REGNAUT, Olivier ROBE, Maxime LEFIEF, Argentine PRUVOST et Alexis BATAILLE qui avaient respectivement donné pouvoir à Sylvie BONNIERE, Bruno DEJONGHE, René DEMASSIEUX, Joël VANDERPOTTE, Ludovic LOQUET, Frédéric FEYS, Marie-Hélène LABRE, Gilles COTTREZ, Véronique LANNOY et Nathalie BUCHE.

**Secrétaire de séance :** Véronique LANNOY

-----

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. Ludovic LOQUET, Maire d'Ardres.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Véronique LANNOY.

Il est procédé à l'appel. Le Quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2022 est unanimement approuvé.

## D 22-08 BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2021 :

### Vue d'ensemble du fonctionnement

<b>VILLE D'ARDRES</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>			
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2021</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 179 300,00</b>	<b>1 083 875,90</b>	<b>95 424,10</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	483 000,00	453 773,38	29 226,62
61 - SERVICES EXTERIEURS	471 800,00	413 517,09	58 282,91
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	170 500,00	157 473,42	13 026,58
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	54 000,00	59 112,01	-5 112,01
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 140 000,00</b>	<b>2 130 694,57</b>	<b>9 305,43</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00	15 020,53	-20,53
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	32 300,00	32 884,70	-584,69
64 - CHARGES DE PERSONNEL	2 092 700,00	2 082 789,34	9 910,65
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>474 740,00</b>	<b>460 534,35</b>	<b>14 205,65</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>75 726,91</b>	<b>63 950,87</b>	<b>11 776,04</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>9 500,00</b>	<b>8 522,10</b>	<b>977,90</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>22 000,00</b>		<b>22 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 901 266,91</b>	<b>3 747 577,79</b>	<b>153 689,12</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>461 628,80</b>	<b>225 634,52</b>	<b>235 994,28</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 362 895,71</b>	<b>3 973 212,31</b>	<b>389 683,40</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2021</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverse</b>	<b>179 300,00</b>	<b>236 285,98</b>	<b>-56 985,98</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2 442 004,00</b>	<b>2 642 877,89</b>	<b>-200 873,89</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 396 580,00</b>	<b>1 322 534,02</b>	<b>74 045,98</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>74 000,00</b>	<b>66 145,06</b>	<b>7 854,94</b>
<b>76 - Produits financiers</b>		<b>545,62</b>	<b>-545,62</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>11 000,00</b>	<b>19 473,27</b>	<b>-8 473,27</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>66 500,00</b>	<b>58 906,38</b>	<b>7 593,62</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>153 345,28</b>	<b>153 345,28</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 322 729,28</b>	<b>4 500 113,50</b>	<b>-177 384,22</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>40 166,43</b>	<b>24 316,36</b>	<b>15 850,07</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 362 895,71</b>	<b>4 524 429,86</b>	<b>-161 534,15</b>
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Année 2021</b>		
	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>551 217,55</b>	<b>-551 217,55</b>

Vue d'ensemble de l'investissement

<b>VILLE D'ARDRES</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>			
	<b>Année 2021</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	354 878,19	354 878,19	
16 - Emprunts et dettes assimilés	320 000,00	279 823,60	40 176,40
20 - Immobilisations incorporelles	57 000,00	32 766,18	24 233,82
21 - Immobilisations corporelles	1 118 080,00	197 303,67	920 776,33
23 - Immobilisations en cours	436 000,00	379 001,17	56 998,83
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>2 285 958,19</b>	<b>1 243 772,81</b>	<b>1 042 185,38</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>99 550,55</b>	<b>79 046,40</b>	<b>20 504,15</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 385 508,74</b>	<b>1 322 819,21</b>	<b>1 062 689,53</b>
	<b>Année 2021</b>		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	456 858,19	489 575,76	-32 717,57
13 - Subventions d'investissement reçues	175 000,00	207 050,03	-32 050,03
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 232 637,63		1 232 637,63
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>1 864 495,82</b>	<b>696 625,79</b>	<b>1 167 870,03</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>521 012,92</b>	<b>280 364,56</b>	<b>240 648,36</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 385 508,74</b>	<b>976 990,35</b>	<b>1 408 518,39</b>
	<b>Année 2021</b>		
<b>SOLDE DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Solde d'investissement</b>		-345 828,86	345 828,86

\*\*\*\*\*

*M. Demassieux est le Président pour l'affectation des résultats, il y a 16 votants.*

\*\*\*\*\*

## D 22-09 BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2021 proposée comme suit :

<i>Lors du vote du compte administratif</i>		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

**COMMUNE D'ARDRES**  
 DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS  
**BUDGET GENERAL**

<i>Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</i>		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre	Pour
Date de la convocation 29 mars 2022		
Séance du 4 avril 2022		

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LOQUET Ludovic délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M Loquet après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		€ 510 203,47	354 878,19 €		€ 354 878,19	€ 510 203,47
Part affectée à investiss		€ 356 858,19		€ 356 858,19	€ -	€ -
Opérations de l'exercice	€ 3 973 212,31	€ 4 371 084,58	€ 967 941,02	€ 620 132,16	€ 4 941 153,33	€ 4 991 216,74
Totaux	€ 3 973 212,31	€ 4 524 429,86	€ 1 322 819,21	€ 976 990,35	€ 5 296 031,52	€ 5 501 420,21
Résultat de clôture		€ 551 217,55		€ 345 828,86		€ 205 388,69
	Besoin de financement		€ 345 828,86			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

<b>346 000,00 €</b>
<b>€ 205 217,55</b>

au compte 1068 (recette d'investissement)  
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

## D 22-10 TAUX D'IMPOSITION 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au titre de l'année 2022 sur les taux de contribution directe suivants, sachant que l'actualisation des valeurs locatives foncières, fonction de l'inflation constatée, sera de 3,4%, selon la loi de finances 2022.

Le tableau ci-dessous reprend les données de l'état de notification 2021 actualisé à 3,4%, sachant que la taxe d'habitation est intégrée dans la taxe foncière (bâti) soit un taux de 41,66%.

	TAUX 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	PRODUITS 2022 PREVISIONNELS A TAUX CONSTANTS
Taxe foncière bâti	41,66 %	3.011.000 €	1.254.383 €
Taxe foncière non bâti	58,92 %	87.000€	51.260 €
PROPOSITION : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX COMMUNAUX EN 2022			<b>1.305.643 €</b>

\*\*\*\*\*

*Comme depuis 2008, le choix a été fait de ne pas proposer d'augmentation des impôts locaux dans le contexte actuel d'augmentation généralisé. Cela n'empêche pas de continuer de développer les services proposés à la population (CCAS, jeunesse, culture, services scolaires...), car la municipalité choisit de basculer les excédents d'investissement en fonctionnement. Cela témoigne que le niveau de la dette est très satisfaisant.*

\*\*\*\*\*

## D 22-11 BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la proposition de budget primitif 2022 présentée ci-après.

### VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

<b>VILLE D'ARDRES</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>		
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 271 200,00</b>	<b>1 271 200,00</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	508 500,00	508 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	460 000,00	460 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	248 200,00	248 200,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	54 500,00	54 500,00
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 190 000,00</b>	<b>2 190 000,00</b>
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 190 000,00	2 190 000,00
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>1 408,00</b>	<b>1 408,00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>466 920,00</b>	<b>466 920,00</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>79 901,12</b>	<b>79 901,12</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>1 627,76</b>	<b>1 627,76</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 033 056,88</b>	<b>4 033 056,88</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 413 256,26</b>	<b>1 413 256,26</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 446 313,14</b>	<b>5 446 313,14</b>
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes dive</b>	<b>227 510,00</b>	<b>227 510,00</b>
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2 760 465,00</b>	<b>2 760 465,00</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 431 077,00</b>	<b>1 431 077,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>63 500,00</b>	<b>63 500,00</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>666 775,00</b>	<b>666 775,00</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>47 000,00</b>	<b>47 000,00</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>205 217,55</b>	<b>205 217,55</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 401 544,55</b>	<b>5 401 544,55</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>44 768,59</b>	<b>44 768,59</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 446 313,14</b>	<b>5 446 313,14</b>

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

<b>VILLE D'ARDRES</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget primitif 2022</b>	
	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	345 828,86	345 828,86
16 - Emprunts et dettes assimilés	385 000,00	385 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	77 800,00	77 800,00
21 - Immobilisations corporelles	5 587 432,78	5 587 432,78
23 - Immobilisations en cours	50 000,00	50 000,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>6 446 061,64</b>	<b>6 446 061,64</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>542 950,70</b>	<b>542 950,70</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 989 012,34</b>	<b>6 989 012,34</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget primitif 2022</b>	
	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	476 000,00	476 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	107 500,00	107 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	4 494 073,97	4 494 073,97
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>5 077 573,97</b>	<b>5 077 573,97</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 911 438,37</b>	<b>1 911 438,37</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 989 012,34</b>	<b>6 989 012,34</b>

\*\*\*\*\*

*L'évaluation du budget de fonctionnement concernant les dépenses de personnel a été faite en prenant les sécurités nécessaires : prise en compte des avancements d'échelon naturel et en tenant compte du dégel annoncé du point d'indice des fonctionnaires et des besoins de recrutement saisonnier.*

*D'autre part, en prévision de projets conséquent possiblement à prévoir sur l'année, le budget est incisif sur les investissements.*

*Monsieur le Maire précise qu'il est constaté, concernant les marchés publics et sur toutes les collectivités confondues, que de moins en moins d'entreprises apportent de réponse ; les lots les plus difficiles étant ceux du bois, de l'aluminium et du fer. Monsieur le Maire pressent que cela va être compliqué sur certains lots. Il y a un risque de retrait des entreprises sur des marchés sur lesquels elles se sont engagées même si cela entraîne pour elles des pénalités. En conséquence, il y a un risque pour la commune de ne pas pouvoir réaliser certains projets. C'est préoccupant car en l'état actuel, nous ne savons pas jusque quand cela pourrait durer. Les effets des ruptures d'échange entre les importations et les exportations se font sentir.*

*Aujourd'hui les taux des prêts bancaires grimpent de semaine en semaine : sur 15 jours, + 40 pourcents.*

*Monsieur le Maire précise que ce budget est voté à l'unanimité mais que cela n'est pas une formalité puisqu'il résulte de cinq mois de travail, afin de prendre le temps d'y travailler, débuté en novembre, commençant par un recensement des besoins dans les services et aboutissant à une présentation en réunion plénière.*

*Monsieur le Maire remercie Madame Sylvie Bonnière d'avoir réalisé ce travail pendant ces quelques mois de transition, sans direction générale des services.*

\*\*\*\*\*

## D 22-12 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur les propositions de subventions présentées dans le tableau ci-dessous :

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

<b>Total des SUBVENTIONS</b>	<b>186 420 €</b>
------------------------------	------------------

<b>SPORTS</b>	<b>71 180 €</b>
Basket Club Ardrésien	45 650 €
Sporting Club Ardrésien	8 500 €
Racing Club Ardrésien	8 520 €
Les Muses de l'Ardrésis	1 400 €
Amis Cyclos de l'Ardrésis	1 600 €
Savate Boxing	400 €
Club Cyliste Ardres	1 110 €
Enveloppe Sportive	4 000 €

<b>CULTURE</b>	<b>1 940 €</b>
ACHA	1 340 €
Bibliothèque pour tous	600 €

<b>FETES &amp; CEREMONIES</b>	<b>17 360 €</b>
ACPG Bois-en-Ardres	10 €
Ardres accueil	450 €
Comité ardrésien des Fêtes	3 500 €
Nature, Fête et Traditions	7 000 €
123 en Ardrésis	6 400 €

<b>LOISIRS</b>	<b>1 700 €</b>
Les Phénix	700 €
Les Foulées Ardrésiennes	70 €
Marche Nature en Ardrésis	190 €
Société de chasse	90 €
Sté Colombophile	650 €

<b>PERSONNEL</b>	<b>3 900 €</b>
Comité du personnel	3 900 €

<b>SCOLAIRES</b>	<b>2 850 €</b>
Amicale laïque d'Ardres	1 320 €
Ass. Sportive Collège de l'Europe	200 €
Espoir de l'ardrésis	400 €
APE Ecoles d'Ardres	480 €
FCPE Ecoles de Bois-en-Ardres	450 €

<b>SOCIAL</b>	<b>930 €</b>
Saint Vincent de Paul	930 €

<b>DIVERS</b>	<b>560 €</b>
Club ardrésien des aînés	350 €
Souvenir Français	210 €

<b>CCAS</b>	<b>70 000 €</b>
-------------	-----------------

<b>CAISSE DES ECOLES</b>	<b>16 000 €</b>
--------------------------	-----------------

\*\*\*\*\*

*Mme Sophie VANHAECKE, M. Joël VANDERPOTTE, M. René DEMASSIEUX et Mme Chantal BRISSAUD ne participent pas au vote compte tenu de leur appartenance à des associations.*

\*\*\*\*\*

## D 22-13 BUDGET EAU : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2021 :

### Vue d'ensemble du fonctionnement

<b>ARDRES Eau</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	49 054,21		49 054,21
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	49 054,21		49 054,21
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>49 054,21</b>		<b>49 054,21</b>
Total dépenses d'ordre	25 000,00	24 950,46	49,54
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>74 054,21</b>	<b>24 950,46</b>	<b>49 103,75</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	25 000,00	29 392,36	-4 392,36
002 - Excédent de fonctionnement reporté	43 154,21	43 154,21	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>68 154,21</b>	<b>72 546,57</b>	<b>-4 392,36</b>
Total recettes d'ordre	5 900,00	5 861,00	39,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>74 054,21</b>	<b>78 407,57</b>	<b>-4 353,36</b>
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	Solde

### Vue d'ensemble de l'investissement

<b>ARDRES Eau</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	Solde
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
23 - Immobilisations en cours	135 212,09		135 212,09
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>185 212,09</b>		<b>185 212,09</b>
Total dépenses d'ordre	5 900,00	5 861,00	39,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>191 112,09</b>	<b>5 861,00</b>	<b>185 251,09</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	166 112,09	166 112,09	
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>166 112,09</b>	<b>166 112,09</b>	
Total recettes d'ordre	25 000,00	24 950,46	49,54
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>191 112,09</b>	<b>191 062,55</b>	<b>49,54</b>
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Année 2021		
	Budget	Réalisé	Solde
<b>Solde d'investissement</b>		<b>185 201,55</b>	<b>-185 201,55</b>

## D 22-14 BUDGET EAU – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2021 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre : Pour :

**COMMUNE D'ARDRES**  
 DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS  
**BUDGET EAU**

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre : Pour :

Date de la convocation Mardi 29 Mars 2022  
 Séance du Lundi 04 Avril 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loquet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par le Maire en exercice Ludovic LOQUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		43 154,21 €		166 112,09 €	- €	209 266,30 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	24 950,46 €	35 253,36 €	5 861,00 €	24 950,46 €	30 811,46 €	60 203,82 €
Totaux	24 950,46 €	78 407,57 €	5 861,00 €	191 062,55 €	30 811,46 €	269 470,12 €
Résultat de clôture		53 457,11 €		185 201,55 €		238 658,66 €
	Besoin de financement			185 201,55 €		
	Excédent de financement			- €		
	Restes à réaliser DEPENSES			- €		
	Restes à réaliser RECETTES			- €		
	Besoin total de financement			185 201,55 €		
	Excédent total de financement					

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

53 457,11 €
-------------

au compte 1068 (recette d'investissement)  
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,  
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

## D 22-15 BUDGET EAU – BUDGET PRIMITIF 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2022 présenté ci-après :

### VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

<b>ARDRES Eau</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>		
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>64 368,61</b>	<b>64 368,61</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	64 368,61	64 368,61
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>64 368,61</b>	<b>64 368,61</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>24 950,46</b>	<b>24 950,46</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>89 319,07</b>	<b>89 319,07</b>
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services,</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>53 457,11</b>	<b>53 457,11</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>83 457,11</b>	<b>83 457,11</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>5 861,96</b>	<b>5 861,96</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>89 319,07</b>	<b>89 319,07</b>

### VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

<b>ARDRES Eau</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>		
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00	25 000,00
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00	50 000,00
23 - Immobilisations en cours	129 290,05	129 290,05
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>204 290,05</b>	<b>204 290,05</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>5 861,96</b>	<b>5 861,96</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>210 152,01</b>	<b>210 152,01</b>
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	185 201,55	185 201,55
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>185 201,55</b>	<b>185 201,55</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>24 950,46</b>	<b>24 950,46</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>210 152,01</b>	<b>210 152,01</b>

## D 22-16 BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2021 :

### Vue d'ensemble du fonctionnement

<b>ARDRES Assainissement</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>			
	<b>Année 2021</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
011 - Charges à caractère général	119 218,63	50 499,00	68 719,63
61 - SERVICES EXTERIEURS	119 218,63	50 499,00	68 719,63
66 - Charges financières	13 185,24	12 710,06	475,18
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>132 403,87</b>	<b>63 209,06</b>	<b>69 194,81</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>261 285,43</b>	<b>133 309,28</b>	<b>127 976,15</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>393 689,30</b>	<b>196 518,34</b>	<b>197 170,96</b>
	<b>Année 2021</b>		
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	170 000,00	184 914,93	-14 914,93
74 - Subventions d'exploitation	10 000,00	16 099,00	-6 099,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	110 091,00	110 091,00	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>290 091,00</b>	<b>311 104,93</b>	<b>-21 013,93</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>103 598,30</b>	<b>51 799,15</b>	<b>51 799,15</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>393 689,30</b>	<b>362 904,08</b>	<b>30 785,22</b>
	<b>Année 2021</b>		
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>166 385,74</b>	<b>-166 385,74</b>

### Vue d'ensemble de l'investissement

<b>ARDRES Assainissement</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>			
	<b>Année 2021</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés	94 358,48	93 381,82	976,65
23 - Immobilisations en cours	250 000,00	153 330,60	96 669,40
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>344 358,48</b>	<b>246 712,42</b>	<b>97 646,06</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>103 598,30</b>	<b>51 799,15</b>	<b>51 799,15</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>447 956,78</b>	<b>298 511,57</b>	<b>149 445,21</b>
	<b>Année 2021</b>		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	146 671,35	146 671,35	
13 - Subventions d'investissement reçues	40 000,00		40 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>186 671,35</b>	<b>146 671,35</b>	<b>40 000,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>261 285,43</b>	<b>133 309,28</b>	<b>127 976,15</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>447 956,78</b>	<b>279 980,63</b>	<b>167 976,15</b>
	<b>Année 2021</b>		
<b>SOLDE DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
<b>Solde d'investissement</b>		<b>-18 530,94</b>	<b>18 530,94</b>

## D 22-17 BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'affectation des résultats 2021 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

**COMMUNE D'ARDRES**  
 DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS  
**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		
Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés		
Votes	Contre :	Pour :

Date de la convocation 29 mars 2022  
 Séance du 4 avril 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loquet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par le Maire en exercice Ludovic LOQUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		110 091,00 €		146 671,35 €	- €	256 762,35 €
Part affectée à investiss						- €
Opérations de l'exercice	196 518,34 €	252 813,08 €	298 511,57 €	133 309,28 €	495 029,91 €	386 122,36 €
Totaux	196 518,34 €	362 904,08 €	298 511,57 €	279 980,63 €	495 029,91 €	642 884,71 €
Résultat de clôture		166 385,74 €	18 530,94 €			147 854,80 €
	Besoin de financement		18 530,94 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		- €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		18 530,94 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

20 000,00 €
146 385,74 €

au compte 1068 (recette d'investissement)  
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

## D 22-18 BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2022 présenté ci-après :

### Vue d'ensemble du fonctionnement

<b>ARDRES Assainissement</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>		
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>234 228,14</b>	<b>234 228,14</b>
61 - SERVICES EXTERIEURS	234 228,14	234 228,14
<b>66 - Charges financières</b>	<b>11 683,47</b>	<b>11 683,47</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>3 964,00</b>	<b>3 964,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>249 875,61</b>	<b>249 875,61</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>133 309,28</b>	<b>133 309,28</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>383 184,89</b>	<b>383 184,89</b>
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
<b>70 - Vente de produits finis, prestations de services,</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>146 385,74</b>	<b>146 385,74</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>331 385,74</b>	<b>331 385,74</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>51 799,15</b>	<b>51 799,15</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>383 184,89</b>	<b>383 184,89</b>

### Vue d'ensemble de l'investissement

<b>ARDRES Assainissement</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>		
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
001 - Déficit d'investissement reporté	18 530,94	18 530,94
16 - Emprunts et dettes assimilés	99 779,55	99 779,55
20 - Immobilisations incorporelles	3 359,64	3 359,64
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>121 670,13</b>	<b>121 670,13</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>51 799,15</b>	<b>51 799,15</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>173 469,28</b>	<b>173 469,28</b>
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	20 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	20 160,00	20 160,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>40 160,00</b>	<b>40 160,00</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>133 309,28</b>	<b>133 309,28</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>173 469,28</b>	<b>173 469,28</b>

## D 22-19 BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis sur le compte de gestion et le compte administratif présentés pour l'année 2021 :

### Vue d'ensemble du fonctionnement

<b>ARDRES CENSE HEBRON II</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>			
Année 2021			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	68 865,38		68 865,38
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	68 865,38		68 865,38
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>68 865,38</b>		<b>68 865,38</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>357 309,87</b>		<b>357 309,87</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>426 175,25</b>		<b>426 175,25</b>
Année 2021			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	150 000,00	251 364,76	-101 364,76
002 - Excédent de fonctionnement reporté	140 536,61	140 536,61	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>290 536,61</b>	<b>391 901,37</b>	<b>-101 364,76</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>135 638,64</b>		<b>135 638,64</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>426 175,25</b>	<b>391 901,37</b>	<b>34 273,88</b>
Année 2021			
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde
<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>391 901,37</b>	<b>-391 901,37</b>

### Vue d'ensemble de l'investissement

<b>ARDRES CENSE HEBRON II</b>			
<b>CA 2021</b>			
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>			
Année 2021			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>135 638,64</b>		<b>135 638,64</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>135 638,64</b>		<b>135 638,64</b>
Année 2021			
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	449 859,98	449 859,98	
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>449 859,98</b>	<b>449 859,98</b>	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>357 309,87</b>		<b>357 309,87</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>807 169,85</b>	<b>449 859,98</b>	<b>357 309,87</b>
Année 2021			
SOLDE DE L'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde
<b>Solde d'investissement</b>	<b>671 531,21</b>	<b>449 859,98</b>	<b>221 671,23</b>

## D 22-20 BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur l'affectation des résultats 2021 proposée ci-après :

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre : Pour :

COMMUNE D'ARDRES  
 DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS  
**RESIDENCE DES CHARMILLES**

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes	Contre : Pour :

Date de la convocation 29 mars 2022  
 Séance du 4 avril 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loquet délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par le Maire en exercice Ludovic LOQUET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		140 536,61 €		449 859,98 €	- €	590 396,59 €
Part affectée à investiss						
Opérations de l'exercice	- €	251 364,76 €	- €	- €	- €	251 364,76 €
Totaux	- €	391 901,37 €	- €	449 859,98 €	- €	841 761,35 €
Résultat de clôture		391 901,37 €		449 859,98 €		841 761,35 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		449 859,98 €			

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

391 901,37 €
--------------

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

## D 22-21 BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES – BUDGET PRIMITIF 2022

Après avis favorable de la commission plénière, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le budget primitif 2022 présenté ci-après :

### Vue d'ensemble du fonctionnement

<b>ARDRES CENSE HEBRON II</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble du fonctionnement</b>		
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
Total dépenses d'ordre	137 563,64	137 563,64
Total dépenses de fonctionnement	137 563,64	137 563,64
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	391 901,37	391 901,37
Total recettes réelles	391 901,37	391 901,37
Total recettes d'ordre	135 638,64	135 638,64
Total recettes de fonctionnement	527 540,01	527 540,01
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>SOLDE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
Solde de fonctionnement	389 976,37	389 976,37

### Vue d'ensemble de l'investissement

<b>ARDRES CENSE HEBRON II</b>		
<b>BP 2022</b>		
<b>Vue d'ensemble de l'investissement</b>		
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
Total dépenses d'ordre	135 638,64	135 638,64
Total dépenses d'investissement	135 638,64	135 638,64
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
001 - Excédent d'investissement reporté	449 859,98	449 859,98
Total recettes réelles hors opérations	449 859,98	449 859,98
Total recettes d'ordre	137 563,64	137 563,64
Total recettes d'investissement	587 423,62	587 423,62
	<b>Budget primitif 2022</b>	
<b>SOLDE DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>PropositionsNouvelles</b>	<b>PropositionsGlobales</b>
Solde d'investissement	451 784,98	451 784,98

## **D 22-22 CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT LES CHARMILLES**

Il est rappelé au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement des Charmilles » a été ouvert par délibération en 2004 pour répondre à la réalisation d'une opération d'aménagement de la ville.

Compte tenu de la clôture de l'opération, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2022.

Le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 dressé par le comptable public ont été votés le 04 avril 2022.

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'accepter la clôture et la dissolution du budget annexe « Cense Hébron II »,
- D'autoriser M. le Maire à informer les services fiscaux de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,
- De verser au Budget Principal les excédents constatés.

## **D 22-23 APUREMENT DU COMPTE 1069 EN VUE DU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE**

Dans la perspective du passage de la nomenclature de la M14 à la M57, la perception demande à la commune de délibérer afin d'apurer le compte 1069 (excédents de fonctionnement capitalisés). Il faut ainsi prévoir une dépense au 1068 section investissement pour le montant 1069 débiteur à ce jour d'un montant pour 19.778.56€.

Après avis favorable de la commission plénière, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

## **D 22-24 MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ALSH ETE 2022**

Durant l'été 2022, la commune d'Ardres proposera un accueil de Loisirs sans Hébergement. Cet accueil sera reconduit sur des bases identiques à celles de 2021 en tenant toutefois compte des spécificités du calendrier scolaire 2022.

Il se déroulera sur 5 semaines, du 11 juillet au 12 août 2022 inclus, et permettra l'accueil d'enfants de 4 à 17 ans selon l'organisation suivante :

- Semaine 1 : du 11 au 15 juillet 2022
- Semaine 2 : du 18 au 22 juillet 2022
- Semaine 3 : du 25 au 29 juillet 2022
- Semaine 4 : du 1 au 5 août 2022
- Semaine 5 : du 8 au 12 août 2022

Pour chaque semaine il est prévu un accueil de 224 enfants maximum, dont 40 enfants de – 6 ans (au maximum) et le nombre de + 6 ans en complément.

L'encadrement en direction et en animation sera adapté selon les normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en vigueur. Ainsi, les groupes pour les 5 semaines seront composés de 8 enfants pour les moins de 6 ans et de 12 enfants pour les plus de 6 ans.

Cet encadrement sera enrichi par des bénévoles qui, à leur demande, ont souhaité intégrer l'Alsh afin d'obtenir une première expérience dans l'animation. Ces bénévoles agiront sous le statut de collaborateur occasionnel de la Ville d'Ardres, sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement de l'Alsh.

Pour des raisons de locaux, de restauration et de praticité, cet Alsh se déroulera sur le complexe scolaire primaire d'Ardres.

Les projets éducatif et pédagogique seront élaborés en fonction des spécificités de cette année.

Il est proposé aussi la possibilité dans le cadre de cet Alsh d'augmenter la capacité d'accueil de manière à pouvoir accueillir des Ardrésiens, si la demande le justifiait, au fur et à mesure des inscriptions. La modification sera faite sous forme de fiches complémentaires à la DDCS et l'encadrement sera alors réadapté en fonction des normes.

Un accueil et un départ progressif de 1h, le matin de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h, seront mis en place en utilisant les locaux de la garderie. Cet accueil progressif sera assuré par les animateurs et est intégré aux Projets Educatif et Pédagogique L'Alsh fonctionnera donc en continu de 8h à 18h.

La restauration sera assurée le midi au sein des locaux de la cantine d'Ardres.

Le principe de la tarification reste identique à ceux des années précédentes, avec la proposition d'un tarif aidé et d'un tarif plein ; une distinction entre les Ardrésiens, Communes partenaires et les extérieurs.

Le quotient familial qui détermine la modularité des tarifs est maintenu à 650€. Cette tarification sera forfaitaire à la semaine selon une base journalière.

De plus il sera appliqué l'aide de la CAF dénommée « ATL », attribuée aux familles dont le QF est inférieur ou égal à celui décidé par la CAF, actuellement de 617€. Si la CAF venait à faire évoluer ce QF, la Ville d'Ardres appliquerait automatiquement ce changement dans sa gestion des inscriptions.

Cette aide plafonnée à 3,40€/jour d'Alsh, sera versée directement par la CAF à la Mairie et sera donc déduite du coût des familles sur présentation d'une notification Caf par l'utilisateur lors de l'inscription. Si la CAF proposait une évolution de cette aide, la Ville d'Ardres appliquerait automatiquement la nouvelle tarification.

### **Tarifs 2022 : Participation demandée des familles :**

- Ardrésien Atl : 4,60€/jour (QF inférieur ou égal à 617€)
- Ardrésien aidé : 8€/jour (inférieur ou égal à 650€)
- Ardrésien plein : 10 €/jour (supérieur à 650€)
- Extérieur Atl : 11,60€/jour (inférieur ou égal à 617€)
- Extérieur aidé : 15€/jour (inférieur ou égal à 650€)
- Extérieur plein : 17€/jour (supérieur à 650€)

Il est précisé que l'application des tarifs aidés et ATL ne se fera que sur la présentation par les usagers du justificatif valide de la CAF attestant de leur QF.

Afin d'alléger le travail administratif inhérent aux inscriptions, il sera demandé aux familles un chèque par semaine dès la réservation lors des journées d'inscription. Ce chèque ne sera encaissé qu'en fin de semaine effectuée par l'enfant.

Toute absence devra être justifiée par un certificat médical afin d'ouvrir le droit à un remboursement.

Il est précisé à l'assemblée que les communes partenaires ayant signé une convention avec la ville d'Ardres, permettent à leurs usagers de bénéficier d'un tarif identique à celui des Ardrésiens.

En contrepartie, une participation financière de 10€ / journée / enfant sera versée à la ville d'Ardres.

Une dégressivité du tarif à hauteur de 10% sera appliquée aux familles à compter du deuxième enfant de la même fratrie inscrit pendant la même semaine.

Les conditions de rémunération du directeur, des adjoints, des animateurs diplômés et stagiaires ainsi que des non diplômés restent inchangées à celles qui ont été fixées par délibération en 2015.

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue :

- D'organiser l'Alsh été 2022 sur les bases exposées,
- De procéder aux actions de communication nécessaires afin d'en assurer la promotion,
- De procéder aux déclarations nécessaires auprès de notre partenaire, la CAF du Pas de Calais, afin de percevoir les aides financières dans le cadre des prestations de service et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

\*\*\*\*\*

*Cette délibération est proposée en prévision « d'une année normale », sans perturbation liée à la crise sanitaire connue ces deux dernières années.*

\*\*\*\*\*

## **D 22-25 MODALITES D'ORGANISATION DE LA COLONIE ETE 2022**

Par délibération en date du 24/11/2021, la reconduction du dispositif "Contrat colo » avait été validé avec la CAF pour 2022.

Ce contrat précise que 16 enfants peuvent bénéficier dans l'année d'un séjour en colonie de vacances en permettant à la collectivité de récupérer des aides financières.

En relation avec une amélioration relative du contexte sanitaire nous avons déjà envoyé 8 enfants en séjour de ski à Valménier pendant la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances d'hiver.

Conformément à l'organisation mise en place et validée par le CM et la CAF, Monsieur le Maire propose à l'unanimité, d'envoyer 8 enfants en séjour été et après avis favorable de la commission plénière le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement en vue :

- D'engager les démarches administratives, de recherche du prestataire et du lieu de séjour,
- De communiquer sur ce séjour été dès que ce choix de destination aura été défini.

\*\*\*\*\*

*Il est rappelé que la colonie d'hiver, ayant permis à 8 enfants de partir en février, s'étant très bien passée, une réflexion a été amorcée pour proposer une colonie d'été. Cette délibération permettra d'initier les démarches.*

\*\*\*\*\*

## **D 22-26 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE AU SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-France MOBILITES**

Vu la Loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 novembre 2000 qui autorise la création de syndicat mixte pour les autorités organisatrices de Transports afin de mieux coordonner leurs actions,

Vu la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2019 qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité,

Vu la délibération n°32 du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 actant la décision de la Communauté de Communes Pays d'Opale de prendre la compétence mobilité,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 qui donne à la Communauté de Communes Pays d'Opale la compétence mobilité,

Vu la délibération n°12 du conseil communautaire en date du 3 mars 2022 décidant l'adhésion de la Communauté de Communes Pays d'Opale au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité,

Considérant, en l'absence de précisions contraires dans les statuts communautaires, la nécessité pour la majorité qualifiée des conseils municipaux de valider l'adhésion de la Communauté de Communes à ce syndicat,

Considérant les compétences du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en matière de coopération entre autorités organisatrices de la mobilité,

Considérant les outils développés par Hauts-de-France Mobilités en matière d'information voyageurs, de vente de titres et de covoiturage,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes Pays d'Opale de construire des politiques de mobilité à une échelle plus large que celle de l'EPCI et de s'appuyer sur Hauts-de-France Mobilités en tant que lieu ressource et de mutualisation pour exercer notre compétence,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité de valider l'adhésion de la Communauté de Communes Pays d'Opale au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.

\*\*\*\*\*

*Délibération proposée sur table, qui est à faire valider par les 23 communes membres de la Communauté de Communes Pays d'Opale.*

\*\*\*\*\*

## D 22-27 PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Les dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du même CGCT.

<b>PRUVOT Nadine</b>	<b>Concession 50 ans 3m<sup>2</sup></b>	<b>23/02/2022</b>	<b>282€</b>	<b>Bois en Ardres</b>
----------------------	---	-------------------	-------------	-----------------------

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

<p>L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h10.</p> <p style="text-align: right;"> Ludovic Loquet, Maire d'Ardres</p>
---